



# C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE  
DES MARCHES D'ASSURANCES

DECISION N° ~~E~~ - - - 0009 /CIMA/PCMA/PCE/2014

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VERIFICATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE LA CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES (CIMA)

## LE CONSEIL DES MINISTRES,

Vu le Traité Instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains,

Vu les textes organiques de la CIMA et de l'IIA,

Vu la décision n°00006/CIMA/PCMA/PCE/2013 du 02 octobre 2013 ;

### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommées membres de la Commission de Vérification Administrative et Financière de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), pour la durée du mandat restant, soit au 31 décembre 2016, les personnalités ci-après :

- ✓ Madame Aminata OUEDRAOGO/SEMDE, Burkina Faso ;
- ✓ Monsieur Issofa NCHARE, République du Cameroun ;
- ✓ Monsieur Ireneo MANGUE MONSUY AFANA, République de Guinée Equatoriale ;
- ✓ Monsieur Urbain Philippe ADJANON, République du Bénin.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA.

Fait à Paris, le 02 octobre 2014

Pour le Conseil des Ministres  
Le Président de séance



Gilles BAILLET